



Championnat de France Sénior 2023

2, 3 et 4 juin



Golf International Barrière La Baule (Rouge)

RÈGLES LOCALES

Les présentes Règles Locales complètent les Règles Locales permanentes des épreuves fédérales amateurs.

HORS LIMITES (Règle 18)

Les hors limites sont délimités par des clôtures, des piquets blancs et des lignes blanches.
Au trou 18, le parking, la zone du club house et sa terrasse sont hors limites.

LIGNES ELECTRIQUES AERIENNES (Règle Locale Type E-11)

Si on est sûr ou quasiment certain que **la balle d'un joueur a heurté une ligne électrique aérienne** durant le jeu du **trou 2 ou 18**, le joueur **doit rejouer le coup** en jouant la balle d'origine ou une autre balle de l'endroit d'où ce coup a été joué (voir Règle 14.6).

Si le joueur rejoue le coup mais le fait d'un mauvais endroit, il encourt la pénalité générale selon la Règle 14.7.

Si le joueur omet de rejouer le coup il encourt la pénalité générale et le coup compte, mais le joueur n'a pas joué d'un mauvais endroit.

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (Règle 16.1)

1. Obstructions inamovibles :
 - Les chemins bitumés et leurs abords immédiats dénudés ou dégradés.
2. Terrains en réparation
 - Les zones sablonneuses dans la zone générale.
 - Les zones dénudées sur les greens.
 - Sur le trou n°7, pour une balle reposant sur la partie dénudée à gauche du bunker situé à gauche du green (le long du hors limites), le joueur peut se dégager gratuitement (Règle 16.1b), avec en option supplémentaire la dropping zone située avant la route.

PARTIES INTEGRANTES DU PARCOURS

Les chemins de terre sont parties intégrantes du parcours (sauf à gauche du green du trou 7 où le chemin est une condition anormale du parcours).

Green d'entraînement derrière le green du trou 18 :

Le green d'entraînement situé derrière le green du trou n°18 n'est pas hors-limite. Cependant ce green d'entraînement est un mauvais green d'où le **dégagement est obligatoire** en cas d'interférence pendant le jeu du trou 18 (Règle 13.1f). Bien que ce green soit sur parcours, **l'entraînement y est autorisé**.

ZONE DE JEU INTERDIT

La gazonnière à droite du trou numéro 2 est un terrain en réparation d'où le jeu est interdit. Le dégagement est obligatoire selon la Règle 16.1.

BALLE PLACEE (Règle Locale type E-3)

Quand n'importe quelle partie de la **balle touche une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins**, le joueur peut se **dégager gratuitement une seule fois en plaçant** la balle d'origine ou une autre balle dans la zone de dégagement suivante et en la jouant depuis cette zone : dans la zone générale, **à moins d'une longueur de club** et pas plus près du trou que l'emplacement de la balle d'origine.

DISPOSITIONS GENERALES

Pénalité pour avoir joué d'un mauvais endroit en infraction avec les Règles locales : **2 coups de pénalité** (Règle 14.7a).

Vous êtes encouragés à pratiquer le golf « Prêt ? Jouez ! ».

En cas de doute, et en l'absence d'un arbitre dans un délai raisonnable, vous pouvez jouer 2 balles (Règle 20.1c(3)).

TEMPS DE JEU MAXIMUM : 4h37 (au recording)

Téléphone du secrétariat : 02 40 60 46 18